



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tribunaux de grande instance

Question écrite n° 5852

Texte de la question

Mme Monique Rousseau se fait l'écho auprès de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, des inquiétudes qu'éprouve l'ordre des avocats du barreau de Montbéliard, concernant la mise en place d'un projet de départementalisation des tribunaux de grande instance, et plus particulièrement des conséquences qu'engendraient une telle mesure sur l'avenir et la pérennité de la cité judiciaire de Montbéliard. Ainsi, son application, compte tenu du volume d'affaires les plus diverses traitées par le tribunal de Montbéliard, obligerait un très grand nombre de justiciables à un déplacement régulier de près de quatre-vingts kilomètres, distance séparant l'arrondissement de Montbéliard, à Besançon, chef-lieu du département du Doubs. Une harmonisation départementale de la carte judiciaire, outre la création de nouveaux coûts économiques, remettrait en cause le principe d'une justice de proximité de qualité, et augmenterait encore les inégalités entre les justiciables. Elle lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce problème.

Texte de la réponse

S'il est probable qu'à terme une réflexion d'ensemble sur la carte judiciaire devra être mise à l'étude, cette action n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant. Les inquiétudes rapportées par l'honorable parlementaire sont sans fondement car rien ne me permet d'anticiper sur ce que seraient les conséquences de cette réflexion pour les juridictions de Montbéliard.

Données clés

Auteur : [Mme Rousseau Monique](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5852

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 3011

Réponse publiée le : 13 décembre 1993, page 4514